

LES PERTES SUBIES PAR LA SOCIÉTÉ

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, si les taux d'intérêt de la Société du crédit agricole sont si élevés, c'est notamment parce que l'on compte que cette société récupérera les fonds qu'elle a déjà perdus par suite, du moins en partie, de l'échec de la politique gouvernementale. Pourquoi le ministre exige-t-il que les futurs emprunteurs épongent les pertes imputables à d'autres qui les ont précédés?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est pour le moins une étrange question. L'honorable député sait que l'organisme en cause doit couvrir ses frais, et il est évident que si cet organisme a des déficits à la suite d'augmentations imprévues des taux d'intérêt et de l'incapacité de récupérer autant en remboursement des prêts contractés que ce que coûtent les emprunts, il faut faire les ajustements nécessaires pour équilibrer les livres. Il n'y a rien de savant là-dedans; c'est de la sagesse élémentaire.

[Traduction]

LA MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE CALCUL DES INTÉRÊTS

M. Mel Gass (Malpègue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La Société du crédit agricole ne calcule plus les intérêts des prêts agricoles de la même façon. Naguère, lorsqu'un agriculteur avait choisi de rembourser son emprunt une fois l'an, les intérêts composés étaient calculés sur une année. Voilà maintenant qu'ils sont calculés sur un semestre. Pourquoi le gouvernement a-t-il modifié sa méthode de calcul des intérêts sur les prêts consentis aux agriculteurs? Pourquoi le gouvernement saute-t-il sur la moindre occasion de pressurer les agriculteurs en utilisant une méthode aussi sournoise, aussi hypocrite?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais m'informer auprès de la Société du crédit agricole pour savoir quelle procédure ils ont suivie, et il me fera plaisir d'en rendre compte à l'honorable député. Mais je lui rappelle que si la Société du crédit agricole fait si mal, selon les dires de l'opposition, qu'il m'explique comment il se fait que les prêts de cette société ont passé de 500 millions à 800 millions de dollars en l'espace de moins de deux ans. Les fermiers, contrairement à l'opposition, sont satisfaits des services qu'ils obtiennent de la Société du crédit agricole.

[Traduction]

LES COÛTS INFLIGÉS AUX AGRICULTEURS

M. Mel Gass (Malpègue): Monsieur le Président, pour la gouverne du ministre, je lui signale que le gouvernement a effectivement changé de méthode pour calculer les intérêts. Sur un emprunt de \$100,000 par exemple, les intérêts composés sur une année étaient d'habitude de \$15,098. Or, pour le même montant, les intérêts composés calculés semi-annuellement sont maintenant de \$15,526.

Des voix: C'est une honte.

M. Gass: Cela fait \$8,566 de plus que l'agriculteur doit payer sur une période de 20 ans. Comment le ministre peut-il expliquer qu'on trompe aussi honteusement nos agriculteurs?

Questions orales

• (1440)

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question en disant que j'allais m'informer auprès de la Société du crédit agricole. Mais encore là, l'honorable député devrait être au courant du fait que les prêts que consent la Société du crédit agricole proviennent de sommes d'argent que la Société du crédit agricole emprunte elle-même sur le marché. La Société, donc, doit s'assurer, en faisant des prêts aux fermiers et aux agriculteurs, que la somme d'argent qu'elle reçoit de ceux qui empruntent auprès d'elle correspond au moins à ce que lui coûte l'argent qu'elle emprunte sur le marché. Et il me semble, encore une fois, que c'est assez élémentaire. L'honorable député sait que la Société du crédit agricole doit s'autofinancer, en moyenne. En fait, la Société du crédit agricole, à cause des difficultés rencontrées par les fermiers l'an dernier, a subi un déficit considérable. Et nous avons tenu à compter ceci; la Société du crédit agricole, évidemment, vise à moyen terme à rétablir sa situation financière, comme la loi l'exige.

* * *

[Traduction]

LES COOPÉRATIVES

LA RECOMMANDATION DU GROUPE D'ÉTUDE CONCERNANT LES COOPÉRATIVES DE TRAVAILLEURS

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne la position du gouvernement sur les recommandations essentielles concernant les coopératives de travailleurs, recommandations qui figurent dans le rapport du groupe d'étude national sur le développement coopératif qui a été financé par le gouvernement et qui lui a été remis hier. Le premier ministre se souviendra que le ministre d'État chargé du Développement économique et régional a eu du mal à répondre hier à la question de mon collègue le député de Prince-Albert, ne sachant pas exactement s'il répondait en tant que candidat à la direction du parti libéral ou en tant que ministre.

Le premier ministre et le gouvernement ont-ils l'intention d'accepter la recommandation essentielle du groupe d'étude sur le développement coopératif selon laquelle le gouvernement fédéral devrait considérer les coopératives de travailleurs comme un moyen prioritaire de création d'emplois. Il devrait également accorder des subventions au mouvement coopératif pour les activités du personnel du comité de direction ou pour les organismes favorisant le développement régional, et financer la création d'un ensemble de garanties ou de fonds de démarrage pour les coopératives appartenant aux employés. Le premier ministre peut-il nous dire quelle suite le gouvernement entend donner à cette recommandation cruciale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas encore étudié cette recommandation. Je vais considérer la question du député comme des instances.